

SÉANCE ORDINAIRE

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de McMasterville tenue au Centre Communautaire Intégré de McMasterville, le lundi 8 juin 2020 à 20 heures, à laquelle sont présents monsieur le maire, Martin Dulac, madame Nadine Noizelier, conseillère ainsi que messieurs les conseillers Robert Pelletier, Jean-Guy Lévesque, Frédéric Lavoie, Normand Angers et François Jean.

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire, Martin Dulac.

Monsieur Sébastien Gagnon directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que Me Sarah Giguère directrice des services juridiques et greffière adjointe par intérim sont également présents.

La présente séance est tenue à huis clos par le biais d'un système de visioconférence, conformément à l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-202

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

La séance est déclarée ouverte à 20h00.

Il est,
PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier
APPUYÉ par monsieur Normand Angers
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié :

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Première période de questions - Questions d'ordre général
- 1.3 Deuxième période de questions - Questions afférentes aux séances précédentes
- 1.4 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 11 mai 2020

2. COMMUNICATIONS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ

3. ADMINISTRATION

- 3.1 Proclamation - Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées - 15 juin 2020

4. TRÉSORERIE ET FINANCES

- 4.1 Acceptation des comptes à payer et des déboursés en date du 8 juin 2020
- 4.2 Acceptation - Dépôt - Liste des ajustements budgétaires comptabilisés

- 4.3 Acceptation – États financiers 2019 – Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR)
- 4.4 Acceptation – États financiers 2019 – Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL)
- 4.5 Dépôt – États financiers 2019 – Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR)

5. AVIS DE MOTION

- 5.1 Avis de motion - Règlement numéro 407-01-2020 amendant le règlement sur les usages conditionnels de la Municipalité de McMasterville numéro 407 afin d'introduire des dispositions relatives à la zone R-1

6. RÈGLEMENT

- 6.1 Adoption - Premier projet de règlement numéro 407-01-2020 amendant le règlement sur les usages conditionnels de la Municipalité de McMasterville numéro 407 afin d'introduire des dispositions relatives à la zone R-1

7. GESTION DU TERRITOIRE

- 7.1 Autorisation - Demande d'aide financière - Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durable
- 7.2 Affectation - Lot 18-5 - Rues de Bretagne et Casavant

8. RESSOURCES HUMAINES

- 8.1 Acceptation – Dépôt – Liste des employés surnuméraires en date du 16 mai 2020
- 8.2 Autorisation - Fin de la période d'essai - Employé 25-0690
- 8.3 Autorisation – Ouverture de postes – Salariés, travailleurs autonomes, organismes et entreprises spécialisées – Saison automnale 2020 – Services récréatifs et culturels
- 8.4 Autorisation – Ouverture de poste – Préposé saisonnier à l'entretien ménager – Saison estivale – Services techniques et des espaces publics

9. SERVICES TECHNIQUES ET DES ESPACES PUBLICS

- 9.1 Autorisation – Octroi de contrat – Scellement de fissures sur le territoire de la Municipalité de McMasterville
- 9.2 Autorisation – Octroi de contrat – Travaux de réparation d'asphalte par minces couches
- 9.3 Autorisation - Entente avec le Ministère des Transports dans le cadre des travaux d'aménagement de la traverse de la rue Maple et de la route 116
- 9.4 Autorisation - Acceptation de la programmation partielle - Mise à jour 2020 de la programmation TECQ 2019-2023

10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS

- 10.1 Autorisation – Paiement – Protocole d'entente relatif à l'utilisation des locaux à des fins récréatives, culturelles et sportives – Commission scolaire des Patriotes – Locaux et personnel 2020
- 10.2 Autorisation – Paiement – Frais de financement (1er versement) – Entente intermunicipale – Terrain synthétique de Mont-Saint-Hilaire – Saison 2020
- 10.3 Autorisation – Renouvellement – Adhésion 2020-2021 – Loisir et sport Montérégie

10.4 Autorisation – Prolongation – Entente de partenaire de formation – Saison estivale 2020 – Croix-Rouge canadienne

10.5 Autorisation - Renouvellement Bail de location 2020-2021 - Club de soccer de la Vallée du Richelieu

11. AFFAIRES COURANTES

11.1 Ajouts à l'ordre du jour de la séance

a) Modification - Résolution numéro 2020-120

b) Autorisation – Paiement – Services professionnels – Plans, devis et surveillance – Réfection du boulevard Yvon-L'Heureux Sud

11.2 Correspondance générale

11.3 Documents déposés

11.4 Levée de la séance

« ADOPTÉ »

Première période de questions - Questions d'ordre général

La présente séance étant tenue à huis clos, la Municipalité a invité ses citoyens à acheminer leur question par le biais de son site internet.

La première période de questions traite les questions d'ordre général.

Les conseillers y répondent.

Deuxième période de questions - Questions afférentes aux séances précédentes

La présente séance étant tenue à huis clos, la Municipalité a invité ses citoyens à transmettre leur question par le biais de son site internet.

La deuxième période de questions traite les questions afférentes aux séances précédentes.

Les conseillers y répondent.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-203

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 11 mai 2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 201 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), tout procès-verbal doit être approuvé par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu et lu le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 11 mai 2020 et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 11 mai 2020 soit et est approuvé, tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-204

Proclamation - Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées - 15 juin 2020

CONSIDÉRANT QUE le 15 juin est déclaré « Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées »;

CONSIDÉRANT QUE le phénomène de la maltraitance contre les personnes âgées est complexe et tabou dans notre société;

CONSIDÉRANT QUE le phénomène de la maltraitance envers les personnes âgées est inacceptable dans notre société;

CONSIDÉRANT QUE la lutte à la maltraitance envers les personnes âgées requiert l'attention et la vigilance de tous les citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la prévention passe avant tout par l'information et la sensibilisation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de McMasterville est membre de la Table de concertation des organismes aînés de la Vallée des Patriotes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal proclame le 15 juin 2020 « Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées », informe et sensibilise tous les citoyennes et citoyens au phénomène de la maltraitance envers les aînés en les incitant à réagir à toutes formes d'abus envers les personnes âgées, en tout temps, et plus particulièrement à l'occasion de cette journée.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-205

Acceptation des comptes à payer et des déboursés en date du 8 juin 2020

CONSIDÉRANT QUE la directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, madame France Desautels, CPA, CA, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Normand Angers

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer, déboursés et prélèvements en date du 8 juin 2020 pour un montant total de 351 079.79 \$ jointe à la présente et approuvée telle que présentée par madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe;

QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, soit et est autorisée à émettre les paiements afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-206

Acceptation - Dépôt - Liste des ajustements budgétaires comptabilisés

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des ajustements budgétaires, comprenant les appropriations de l'excédent de fonctionnement affecté, comptabilisés durant la période du 1er mai 2020 au 27 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal accepte la liste des ajustements budgétaires, comprenant les appropriations de l'excédent de fonctionnement affecté, comptabilisés durant la période du 1er mai 2020 au 27 mai 2020.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-207

Acceptation - États financiers 2019 - Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR)

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR) a soumis au conseil municipal une copie des états financiers pour l'exercice initial de trois (3) mois se terminant le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE ces états financiers ont été déposés par le conseil d'administration de la RISAVR lors de la séance ordinaire tenue le 17 avril 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter lesdits états financiers;

CONSIDÉRANT les recommandations de madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par madame Nadine Noizelier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal accepte les états financiers pour l'exercice initial de trois (3) mois se terminant le 31 décembre 2019 de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR), tels que vérifiés par monsieur Robert Arbour, CPA auditeur, CA, de la firme MBBA, s.e.n.c.r.l. (Moreau, Boisselle, Brunelle & Associés) et déposés au conseil d'administration de la RISAVR lors de la séance ordinaire tenue le 17 avril 2020.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-208

Acceptation – États financiers 2019 – Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL)

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent (RIPRSL) a soumis au conseil municipal une copie des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE ces états financiers ont été déposés par le conseil d'administration de la RIPRSL, lors d'une séance ordinaire tenue le 22 avril 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter lesdits états financiers;

CONSIDÉRANT les recommandations de madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Normand Angers

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal accepte les états financiers pour l'année se terminant le 31 décembre 2019 de la RIPRSL, tels que vérifiés par monsieur Robert Arbour, CPA, auditeur CA, de la firme MBBA, s.e.n.c.r.l. (Moreau, Boisselle, Brunelle & Associés) et déposés au conseil d'administration de la RIPRSL lors de la séance ordinaire tenue le 22 avril 2020.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-209

Dépôt – États financiers 2019 – Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) a soumis au conseil municipal une copie des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE ces états financiers ont été déposés au conseil de la MRCVR lors de la séance ordinaire tenue le 19 mars 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt desdits états financiers;

CONSIDÉRANT les recommandations de madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal prenne connaissance et accepte le dépôt des états financiers de la MRCVR pour l'année se terminant le 31 décembre 2019, tels que vérifiés par monsieur Robert Arbour, CPA, auditeur CA, de la firme MBBA, s.e.n.c.r.l. (Moreau, Boisselle, Brunelle & Associés) et déposés au conseil de la MRCVR lors de la séance ordinaire tenue le 19 mars 2020.

« ADOPTÉE »

Avis de motion - Règlement numéro 407-01-2020 amendant le règlement sur les usages conditionnels de la Municipalité de McMasterville numéro 407 afin d'introduire des dispositions relatives à la zone R-1

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Guy Lévesque, conseiller, qu'à une séance ultérieure sera présenté le règlement numéro 407-01-2020 amendant le règlement sur les usages conditionnels de la Municipalité de McMasterville numéro 407 afin d'introduire des dispositions relatives à la zone R-1.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-210

Adoption - Premier projet de règlement numéro 407-01-2020 amendant le règlement sur les usages conditionnels de la Municipalité de McMasterville numéro 407 afin d'introduire des dispositions relatives à la zone R-1

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné par monsieur Jean-Guy Lévesque, conseiller, lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal présents déclarent avoir reçu et lu le premier projet de règlement numéro 407-01-2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le premier projet de règlement numéro 407-01-2020 amendant le règlement sur les usages conditionnels de la Municipalité de McMasterville numéro 407 afin d'introduire des dispositions relatives à la zone R-1;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 7 mai 2020, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de la pandémie de la COVID-19, le conseil municipal doit remplacer l'assemblée publique de consultation exigée à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit et est adopté le premier projet de règlement numéro 407-01-2020 amendant le règlement sur les usages conditionnels de la Municipalité de McMasterville numéro 407 afin d'introduire des dispositions relatives à la zone R-1;

QU'un avis public soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de McMasterville et aux deux endroits désignés par le conseil municipal afin d'annoncer une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-211

Autorisation - Demande d'aide financière - Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durable

CONSIDÉRANT QUE le « Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durable » a pour objectif de contribuer à la planification de milieux de vie durables faiblement émetteurs en GES et qu'il vise à stimuler la planification de milieux de vie durables autant dans les milieux urbains et périurbains que ruraux et à encourager de nouvelles pratiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme de subvention finance un maximum de 50 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 150 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts du projet;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de présenter une demande à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour présenter une demande de subvention dans le cadre dudit « Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durable » est fixée au 19 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'offre de service pour la rédaction de la demande de subvention auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation présentée le 22 avril 2020 par Nature Action Québec, représentée par Pascal Bigras, directeur général;

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Marie-Pierre Tremblay, directrice des Services de l'urbanisme et du développement durable;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière-adjointe, certifie que les crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,
Il est,
PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier
APPUYÉ par monsieur Normand Angers
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal entérine l'octroi d'un contrat à Nature Action Québec pour la rédaction d'une demande d'aide financière au Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durable auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au montant de 4 915 \$, plus les taxes applicables;

QUE le conseil autorise une appropriation, provenant d'un excédent de fonctionnement affecté, d'un montant maximal de 4 915 \$, plus les taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise madame Marie-Pierre Tremblay, urb, directrice des Services de l'urbanisme et du développement durable, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, à présenter, une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durable »;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts du projet;

QUE madame Marie-Pierre Tremblay, urb, directrice des Services de l'urbanisme et du développement durable, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer ou compléter tout document afin de donner effet à la présente résolution;

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-212

Affectation - Lot 18-5 - Rues de Bretagne et Casavant

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2003-357 adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 6 octobre 2003, laquelle fut modifiée aux termes de la résolution numéro 2003-373 adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 20 octobre 2003;

CONSIDÉRANT qu'aux termes desdites résolutions numéro 2003-357 et numéro 2003-373, le conseil a autorisé la vente de gré à gré d'un terrain sur la rue de Bretagne et Casavant, étant des parties du lot 18-5 du Cadastre officiel de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil, de la circonscription foncière de Verchères à monsieur Gaétan La Madeleine, monsieur Paul Gemme et madame Shirley Chang en contrepartie de 1273,11 \$, le tout selon l'offre datée du 26 septembre 2003;

CONSIDÉRANT que ladite vente de gré à gré autorisée par le conseil le 6 octobre 2003 implique implicitement que les parties de l'ancien lot 18-5 vendues n'étaient plus affectées à l'usage du public à compter de cette vente;

EN CONSÉQUENCE
Il est,
PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier
APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal confirme expressément que les parties de l'ancien lot 18-5 du Cadastre officiel de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloëil, de la circonscription foncière de Verchères, vendues à monsieur Gaétan La Madeleine, monsieur Paul Gemme et madame Shirley Chang ne sont plus effectivement affectées à l'usage du public.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-213

Acceptation – Dépôt – Liste des employés surnuméraires en date du 16 mai 2020

CONSIDÉRANT l'article 7.3.5 du règlement numéro 315-04-2006 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager du personnel en s'assurant que les politiques et procédures de recrutement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'accepter le dépôt de la liste des employés surnuméraires en date du 16 mai 2020.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-214

Autorisation - Fin de la période d'essai - Employée 25-0690

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-313, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 12 août 2019, par laquelle le conseil municipal autorisait l'embauche de l'employée portant le numéro 25-0690 à titre de technicienne en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'employée numéro 25-0690 exerce ses fonctions depuis le 3 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'employée numéro 25-0690 a complété sa période d'essai de 9 mois le 3 juin 2020 et ce, à la satisfaction de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par madame Nadine Noizelier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal prenne acte de la fin de la période d'essai et autorise la permanence de l'employée numéro 25-0690 à titre de technicienne en urbanisme, à compter de la fin de sa période de

probation, soit le 3 juin 2020, le tout, aux taux et conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-215

Autorisation – Ouverture de postes – Salariés, travailleurs autonomes, organismes et entreprises spécialisées – Saison automnale 2020 - Services récréatifs et culturels

CONSIDÉRANT la programmation offerte par les Services récréatifs et culturels pour la saison automnale 2020;

CONSIDÉRANT les besoins des Services récréatifs et culturels d'embaucher le personnel, les organismes et/ou les entreprises spécialisées nécessaires afin d'offrir la programmation proposée;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, doit procéder à l'ouverture du ou desdits postes;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, à procéder à l'ouverture des postes de surveillants-animateurs, de travailleurs autonomes, organismes et entreprises spécialisées pour la tenue des activités automnales 2020 le tout, sur approbation de la direction générale.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-216

Autorisation – Ouverture de poste – Préposé saisonnier à l'entretien ménager – Saison estivale – Services techniques et des espaces publics

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l'ouverture de poste et à l'appel de candidature, en prévision de l'embauche d'un préposé saisonnier à l'entretien ménager pour la saison estivale 2020;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure est requise en raison de la pandémie actuelle et des exigences supplémentaires exigées par les instances gouvernementales en lien avec la fréquence de nettoyage des aires de travail, des aires sanitaires et principalement les camps de jours;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., OMA, directeur des Services techniques et des espaces publics;

Séance ordinaire – 8 juin 2020

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., OMA, directeur des Services techniques et des espaces publics, à procéder à l'appel de candidatures et à l'ouverture d'un (1) poste de préposé saisonnier à l'entretien ménager à raison de 30 heures par semaine (réparties sur 7 jours selon un horaire variable incluant les soirs, matins et les fins de semaine et en fonction de la charge de travail), pour la période approximative de la mi-juin à la fin-septembre 2020, soit environ 16 semaines, aux taux et conditions prévues à la grille salariale du personnel saisonnier en vigueur, soit au taux horaire régulier de 15 \$ (échelon 1);

QU'un comité de sélection soit formé et composé de messieurs Mathieu Chapdelaine, ing., OMA, directeur des Services techniques et des espaces publics et Michel Godbout, surintendant des Services techniques et des espaces publics, et/ou de toute autre personne désignée par la direction générale au besoin, afin de procéder aux entrevues des personnes sélectionnées;

QUE monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à procéder à l'embauche du candidat sélectionné à titre de préposé saisonnier à l'entretien ménager, le tout, aux taux et conditions prévus à la grille salariale du personnel saisonnier en vigueur et ce, conditionnellement à l'obtention des approbations requises selon le processus d'embauche en vigueur;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation, provenant d'un excédent de fonctionnement affecté, d'un montant maximal de 9 000 \$.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-217

Autorisation – Octroi de contrat – Scellement de fissures sur le territoire de la Municipalité de McMasterville

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par voie d'invitation effectué afin d'obtenir des soumissions relatives à des travaux de scellement de fissures sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions tenue le 2 juin 2020 le tout, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., OMA, directeur des Services techniques et des espaces publics;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Normand Angers

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise l'octroi de contrat pour le scellement de fissures sur le territoire de la Municipalité au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Environnement Routier NRJ Inc., pour un montant de 1,55\$ le mètre linéaire, plus taxes applicables, pour un nombre approximatif de 8500 mètres linéaires soit un total de 13 175 \$ plus taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., OMA, directeur des Services techniques et des espaces publics, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-218

Autorisation – Octroi de contrat – Travaux de réparation d'asphalte par minces couches

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par invitation effectué afin d'obtenir des soumissions relatives à des travaux de réparation d'asphalte par minces couches sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions tenue le 2 juin 2020 le tout, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ingénieur, OMA, directeur des Services techniques et des espaces publics;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise l'octroi de contrat pour des travaux de réparation d'asphalte par minces couches au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Pavage P. Brodeur (1994)

Inc. pour un montant de 32 337.50 \$ plus taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation, provenant de l'excédent de fonctionnement affecté, d'un montant maximal de 5000 \$ plus taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Mathieu Chapdelaine, ingénieur OMA, directeur des Services techniques et des espaces publics, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-219

Autorisation - Entente avec le Ministère des Transports dans le cadre des travaux d'aménagement de la traverse de la rue Maple et de la route 116

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de McMasterville fait partie des TOD du grand Montréal et qu'à ce titre, des gestes concrets doivent être posés afin de sécuriser la mobilité active et ultimement le milieu de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la traverse piétonne sur la 116 au coin de la rue Maple nécessite des interventions pour améliorer la sécurité des déplacements;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'implantation de feux piétons, à la reconfiguration de l'intersection sur la 116, à l'aménagement d'un sens unique sur la rue Maple et à l'ajout d'un nouveau cercle de virage donnant accès aux commerces situés à l'Est de la 116;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à faire les travaux autant liés à sa partie que ceux relevant du Ministère des Transports (MTQ) et ce, en vertu d'une entente aux termes de laquelle le MTQ assumerait 100% de la charge des travaux sur sa portion;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts des travaux;

CONSIDÉRANT QU'une entente de collaboration doit toutefois être conclue afin de confirmer la participation financière de chacune des parties;

CONSIDÉRANT QUE des travaux temporaires peuvent être faits rapidement afin sécuriser l'intersection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité mandate monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, à négocier une entente entre la Municipalité de McMasterville et le Ministère des Transports afin de prévoir notamment le partage des responsabilités et des coûts pour la réalisation du projet d'aménagement de la traverse de la rue Maple et de la route 116;

QUE la Municipalité demande la participation financière du Ministère des Transports pour la réalisation du projet;

QUE le maire, monsieur Martin Dulac, et monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, ou en cas d'absence de l'un d'eux, madame France Desautels, directrice des services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, soient et sont autorisés à signer ladite entente entre la Municipalité et le Ministère des Transports ainsi que tout document afin de donner effet à la présente résolution;

QUE dans l'intervalle, des gestes concrets soient posés afin d'assurer une sécurité minimale pour cette intersection.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-220

Autorisation - Acceptation de la programmation partielle - Mise à jour 2020 de la programmation TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation partielle de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation partielle de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation partielle de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-221

Autorisation – Paiement – Protocole d'entente relatif à l'utilisation des locaux à des fins récréatives, culturelles et sportives – Commission scolaire des Patriotes – Locaux et personnel 2020

CONSIDÉRANT le protocole d'entente relatif à l'utilisation des locaux à des fins récréatives, culturelles et sportives entre la Commission scolaire des Patriotes et la municipalité de McMasterville;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole précise les termes et les coûts d'utilisation, plus particulièrement pour l'école La Farandole et l'École d'éducation internationale ainsi que les locaux et installations de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Patriotes facturera, pour l'année 2020, la municipalité de McMasterville pour les coûts liés à l'utilisation des locaux ainsi que le remboursement relatif au salaire versé au personnel oeuvrant au service de la bibliothèque municipale scolaire et à la surveillance des locaux, pour la période couvrant de janvier à décembre 2020 pour un montant approximatif de 43 200\$, plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des services de la trésorerie et des finances et trésorière-adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise, sur présentation des factures, le paiement à la Commission scolaire des Patriotes, pour l'année 2020, d'un montant maximal de 43 200\$, plus taxes applicables, et ce, afin d'acquitter les coûts liés à l'utilisation des locaux de la Commission scolaire des Patriotes ainsi que le remboursement relatif au salaire versé au personnel oeuvrant au service de la bibliothèque municipale scolaire

et à la surveillance des locaux pour la période couvrant de janvier à décembre 2020, le tout sur approbation de la direction générale et dans le respect du cadre budgétaire alloué à cette fin;

Que monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-222

Autorisation – Paiement – Frais de financement (1er versement) – Entente intermunicipale – Terrain synthétique de Mont-Saint-Hilaire – Saison 2020

CONSIDÉRANT l'entente sur la fourniture de services relative à l'utilisation d'un terrain synthétique à Mont-Saint-Hilaire et aux frais de financement de celui-ci, et ce, entre la ville de Mont-Saint-Hilaire et les villes et municipalités de Beloeil, Otterburn Park, McMasterville et Saint-Mathieu-de-Beloeil, datée du 14 juillet 2010;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière desdites villes et municipalités est payable en deux (2) versements annuels, lesquels sont établis d'une part, pour le paiement de mai, à la moitié de la quote-part de l'année précédente, correspondant à une avance sur l'année courante (en fonction du nombre total d'utilisateurs pour l'année précédente) et d'autre part, pour le paiement d'octobre, au paiement final de la quote-part de l'année courante en proportion du nombre réel d'utilisateurs de l'année en cours, duquel est déduit un montant correspondant au premier (1er) versement;

CONSIDÉRANT la réception d'une facture établissant la quote-part payable par la Municipalité pour le premier (1er) versement dû le 1er mai 2020;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, dans son rapport daté du 21 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des services de la trésorerie et des finances et trésorière-adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le paiement du premier (1er) versement pour l'année 2020 dû à la ville de Mont-Saint-Hilaire en vertu de l'entente sur la fourniture de services relative à l'utilisation d'un terrain synthétique à Mont-Saint-Hilaire et aux frais de financement de celui-ci, et ce, pour un montant total de 1 372 \$, plus taxes applicables;

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-223

Autorisation – Renouvellement – Adhésion 2020-2021 – Loisir et sport
Montérégie

CONSIDÉRANT QUE Loisir et Sport Montérégie joue un rôle majeur auprès des intervenants municipaux de la Montérégie, dans les milieux ruraux, semi-urbains et urbains, et ce, à l'échelle locale, supralocale et régionale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire renouveler son adhésion à Loisir et Sport Montérégie compte tenu des besoins de nos services;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion à Loisir et Sport Montérégie pour l'année 2020-2021 et le paiement de la cotisation au montant de 169,31 \$ plus taxes applicables;

QUE le conseil municipal nomme monsieur Frédéric Lavoie, conseiller, pour agir à titre de représentant de la municipalité et monsieur François Jean, conseiller, à titre de substitut, au sein du Conseil d'administration de l'organisme Loisir et Sport Montérégie;

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-224

Autorisation – Prolongation – Entente de partenaire de formation –
Saison estivale 2020 – Croix-Rouge canadienne

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à la Croix-Rouge canadienne permet à la Municipalité d'offrir à la population durant la période estivale, le programme des cours de natation de cet organisme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler ladite entente;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le prolongement de l'entente de partenariat de formation avec la Croix-Rouge canadienne, pour la période estivale allant du 1er juin au 15 septembre 2020 ainsi que le paiement de la cotisation au montant de 50 \$;

QUE le conseil municipal nomme monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels pour agir à titre de représentant de la Municipalité auprès de l'organisme Croix-Rouge Canadienne;

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution, et ce, dans le respect des missions respectives des partenaires en cause.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-225

Autorisation – Renouvellement – Bail de location 2020-2021 – Entente de paiements - Club de soccer de la Vallée-du-Richelieu

CONSIDÉRANT QUE le bail de location des locaux libres au Centre communautaire intégré de McMasterville, intervenu entre la municipalité et le Club de soccer de la Vallée-du-Richelieu (CSV) vient à échéance le 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT le souhait des deux parties de signer le renouvellement dudit bail;

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants du CSV ont demandé l'annulation des paiements pour le loyer, pour les frais reliés aux terrains synthétiques (2) et aux terrains naturels (3) :

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise la signature du bail pour la location de locaux du Centre communautaire intégré de McMasterville situé au 255, boulevard Constable, entre la municipalité de McMasterville et le Club de soccer de la Vallée-du-Richelieu, et ce, pour une période allant du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021, dont copie dudit bail est jointe à la présente résolution afin d'en faire partie intégrante;

QUE le conseil autorise monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire trésorier, ainsi que monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des services récréatifs et culturels, à négocier avec les dirigeants du CSVR afin de trouver un terrain d'entente concernant le paiement des factures reliées aux différentes activités organisées par l'organisme;

QUE monsieur Martin Dulac, maire, ou, en son absence, le maire suppléant, ainsi que Me Sarah Giguère, directrice des Services juridiques et greffière adjointe par intérim ou en son absence monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer ledit bail ainsi que tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

Ajouts à l'ordre du jour de la séance

a)

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-226

Modification - Résolution numéro 2020-120

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2020-120 aurait dû faire mention de l'article 934.1 du Code Municipal du Québec (plutôt que de l'article 14.4) et de l'article 572.1 de la Loi sur les cités et villes (plutôt que de l'article 29.6);

CONSIDÉRANT QUE l'intention du conseil municipal était de s'unir à la Ville de Beloeil afin d'obtenir des services professionnels d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis et surveillance pour la réfection des infrastructures du boulevard Yvon-L'Heureux Sud et de signer une entente intermunicipale relative aux modalités de l'appel d'offres commun;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Normand Angers

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la résolution numéro 2020-120 soit modifiée comme suit :

- Que le 2e paragraphe du préambule soit remplacé par le suivant :

« CONSIDÉRANT QU'en conformité à l'article 572.1 de la Loi sur les cités et villes et l'article 934.1 du Code municipal du Québec, les villes et municipalités peuvent s'unir dans le but de s'assurer, de s'approvisionner ou d'obtenir des services; »

- QUE le paragraphe suivant soit ajouté dans le préambule suite au 4e paragraphe :

« CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale relative aux modalités de l'appel d'offres commun doit être conclue entre la Municipalité et la Ville de Beloeil; »

- Que le 2e paragraphe de la résolution soit remplacé par ce qui suit :

« QUE le conseil municipal délègue à la Ville de Beloeil, conformément à l'article 934.1 du Code municipal du Québec, les pouvoirs nécessaires afin de procéder à un appel d'offres commun pour Services professionnels d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis et surveillance pour la réfection des infrastructures du boulevard Yvon-L'Heureux Sud; »

- Que les paragraphes suivants soient ajoutés dans la résolution suite au 2e paragraphe :

« QUE le conseil municipal autorise la Municipalité de McMasterville à conclure une entente intermunicipale relative aux modalités de l'appel d'offres commun avec la Ville de Beloeil pour Services professionnels d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis et surveillance pour la réfection des infrastructures du boulevard Yvon-L'Heureux Sud;

QUE l'acceptation de la soumission par la Ville de Beloeil lie la Municipalité de McMasterville, envers l'adjudicataire; »

-QUE le dernier paragraphe de la résolution soit remplacé par ce qui suit :

« QUE monsieur Martin Dulac, maire et madame Sarah Giguère, directrice des services juridiques et greffière adjointe par intérim, ou en cas d'absence de l'un d'eux, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire trésorier, soient autorisés à signer ladite entente intermunicipale ainsi que tout document afin de donner effet à la présente résolution. »

« ADOPTÉE »

b)

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-227

Autorisation – Paiement – Services professionnels – Plans, devis et surveillance – Réfection du boulevard Yvon-L'Heureux Sud

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 2020-120 modifiée aux termes de la résolution numéro 2020-226, le conseil municipal a délégué à la Ville de Beloeil les pouvoirs nécessaires afin de procéder à un appel d'offres commun pour Services professionnels d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis et surveillance pour la réfection des infrastructures du boulevard Yvon-L'Heureux Sud;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres a été réalisé par la Ville de Beloeil et que 5 soumissions ont été déposées;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé à l'évaluation de celles-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beloeil a octroyé aux termes de sa résolution numéro 2020-05-244 le contrat pour des services professionnels d'ingénierie, plans, devis et surveillance pour des travaux de réfection du boulevard Yvon-L'Heureux Sud au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, soit

l'entreprise Shellex Groupe Conseil, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 12 mai 2020, pour un montant total estimé de 140 039,55 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT le partage des coûts des services professionnels établi à 50%;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ingénieur OMA, directeur des Services techniques et des espaces publics;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le paiement d'un montant de 60 900 \$ plus taxes applicables, à l'entreprise Shellex Groupe Conseil, relativement aux services professionnels d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis et surveillance pour la réfection des infrastructures du boulevard Yvon-L'Heureux Sud, le tout en fonction des décomptes progressifs à venir tout au long de la réalisation du contrat;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Mathieu Chapdelaine, ingénieur, OMA, directeur des Services techniques et des espaces publics ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer le bordereau de paiement ainsi que tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

Correspondance générale

Correspondance 1 - Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu - Remerciements pour l'aide financière accordée

Correspondance 2 - Lettre du MAMH - Assouplissement des mesures concernant les camps de jour - Pandémie

Documents déposés

1- Procès-verbal de correction du Règlement numéro 387-08-2020

2- Procès-verbal de correction du Règlement numéro 316-07-2020

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-228

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

10732

Il est,
PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier
APPUYÉ par monsieur Normand Angers
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 20h40.

« ADOPTÉE »

Le maire,

La directrice des Services juridiques et
greffière adjointe par intérim

Martin Dulac

Me Sarah Giguère